

Groupe de la Majorité “Vivons Chalonnnes” – mars 2018

La semaine de 4,5 jours sera maintenue dans les écoles publiques et privées.

Le rôle des élus est de définir une politique dans les domaines économique, social, culturel ou autre, c'est ce que nous faisons. Les décisions que nous prenons sont l'émanation de concertations.

La commune a en charge les écoles. C'est un enjeu majeur.

La réforme des rythmes scolaires date de 2013 et imposait alors aux écoles publiques de passer à 4,5 jours d'enseignement par semaine au lieu de 4.

Comment travaillons-nous sur le sujet à Chalonnnes ?

En 2013, à l'initiative de la majorité, un groupe de travail s'est constitué, composé de parents d'élèves, d'enseignants, d'élus de la majorité et de l'opposition et de personnel communal. Son travail est la réflexion autour du rythme des apprentissages des enfants et des temps d'activités périscolaires (TAP). Ce groupe travaille depuis le début en informant les familles. Avec pour objectif supérieur à tout autre : l'intérêt de l'enfant.

Trois enquêtes ont été réalisées auprès des familles : en 2013, 2014 et 2017.

Que disent les parents et les enseignants du rythme de 4,5 jours ?

Majoritairement, ils sont satisfaits de l'organisation actuelle. Ce rythme permet une régularité dans la semaine et est adapté aux besoins de l'enfant. L'expérience démontre que les apprentissages scolaires sont meilleurs sur 5 matinées : concentration et attention, continuité et régularité des enseignements.

Quelles conséquences sur les journées de l'enfant ?

4,5 jours engendrent quotidiennement des temps hors classe. Nous proposons des TAP plutôt que de laisser aux familles seules le soin de faire garder leurs enfants.

Qu'est-ce qu'un Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ?

C'est un moment où il n'y a pas classe, encadré par des employés de la commune. L'enfant participe à des activités culturelles, sportives, liées à l'environnement ou à des activités manuelles...

Les TAP sont une chance pour les enfants qui ne bénéficient pas d'autres activités, ils sont l'occasion de découvertes et d'expériences nouvelles.

Que disent les enfants des TAP ?

Ils sont majoritairement enthousiastes lorsqu'ils racontent leurs activités. Elles permettent notamment aux uns de pratiquer leur sport préféré, aux autres d'explorer la danse, la nature...

Alors, les TAP, combien ça coûte ?

Le coût global est de 150000 €. Jusqu'à ce jour nous avons choisi la gratuité. La baisse des aides de l'état (- 28000 €) nous impose de demander une participation aux familles.

La répartition du financement : 90000 € pour la commune, 38000 € de subventions de l'état, 22000 € de participation des familles. Sans aucune comparaison, un TAP sera toujours 3 fois moins cher qu'un mode de garde périscolaire